



DÉLIBÉRATION

L'an deux mille quinze, le deux décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LA FEUILLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur EYMARD Serge, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 24.11.2015

Votants : 15
Présents : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

Présents : Mrs EYMARD Serge, NEUVILLE Guy, LARENA Jean-Jacques, Mmes MATT Jeannine, DUPUY Sandra, Mrs BARIL Daniel, , FRANCY Alain, FEREDY Philippe, Mmes BLONDEL Brigitte, MAYENOBE Valérie, SIKLI Séverine, VEYSSET Emilie.

Absents: Mme MONTEIL Catherine, Mrs JAUBERT Alain, BRUGIERE Alain

Mme BLONDEL Brigitte a été élue secrétaire de séance.

Objet : Choix du notaire et du géomètre – Création d'un lotissement au lieu-dit « Le Sol »

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de sa séance du 24 septembre dernier, il avait été désigné un maître d'œuvre, le Bureau d'Etudes SOCAMA, pour la conduite de l'opération « création d'un lotissement au lieu-dit le Sol ».

Aussi, afin réaliser rapidement ce projet, il convient maintenant de choisir :

- le notaire qui passera le compromis de vente et l'acte d'achat pour l'acquisition de ce terrain
- le géomètre qui établira les documents et formalités nécessaires à l'aménagement de cette parcelle et à la délimitation des lots.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide:

- de choisir Maître BRUGEILLE, Notaire à Noailles pour la passation des actes
- de retenir, Mr Vincent VIEILLEFOSSE, Géomètre à Terrasson pour le plan topographique, bornage du périmètre, piquetage des lots avant travaux et bornage définitif des lots pour un montant de 3 800 € H.T
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Fait et Délibéré en Mairie, les jours, mois et an que-dessus.

Au registre suivent les signatures.

Pour Copie conforme.

Affiché le 02.12.2015

Accusé de réception - Mairie, le 02.12.2015

024-212401798-20151202-63-2015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/12/2015

Publication : 04/12/2015

Le Maire



